

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



BUREAUX
 ROUBAIX - 68-71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53 et 237.54.
 TOURCOING - 22, rue Carnot. Tél. 37.
 LILLE - 3, rue Faidherbe. Tél. 529.21.
 L'ARIEG - 28, boulevard Poissonnière. Tél. Provence. 77.24.
 ROUBAIX - 105, rue de la Station. Tél. 2.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

L'actualité familiale

Prix de vertu

Il n'est sans doute pas mauvais, au terme d'une année qui fut sombre, de prendre un bain d'optimisme.

La meilleure façon de le faire est sans doute de considérer d'un peu près les faits et gestes des braves gens qui sont encore légion sur notre sol de France.

Sans doute, tous ces braves gens accaparent moins que les autres l'attention publique. La presse, le cinéma, le radio, sont sobres de détails en ce qui les concerne. En face, ceux qui « vivent leur vie » en picinant toutes les règles du pacte social, occupent la grande vedette. C'est au point que notre temps apparaît comme l'âge de fer et comme un retour, sous des dehors civilisés, à l'ère des cavernes.

Pourtant, le dévouement fleurit chez nous, dévouement filial, fraternel, familial, social, et tous les ans, un palmarès de la vertu peut être dressé.

C'est l'Académie française qui s'en charge, d'une manière à la vérité bien sommaire et bien incomplète, mais suffisante pourtant pour nous donner périodiquement la preuve, « que la vertu n'est pas un vain mot et que, réalisant des miracles, elle en pourrait encore faire un — le plus grand de tous — qui serait de sauver l'humanité de la barbarie qui remonte ».

Ces mots sont de M. Louis Madelin, qui, cette année, fut le rapporteur des prix de vertu devant l'Académie. Le magnifique chapitre de l'histoire du bien, qu'il a eu la joie et la fierté d'ajouter, pour l'année qui se termine, à tant d'autres, l'a impressionné et ému, comme il impressionnera tous ceux qui voudront bien le parcourir avec lui.

Il y a la fillette, orpheline de mère et aimée de six enfants qui « tout en ne manquant ni une classe, ni une leçon de catéchisme, devient pour ses frères et sœurs une petite maman très experte et pour son père, une vraie petite ménagère. » Son exemple, comme bien d'autres semblables, montre que « la tendresse filiale est toujours le grand ressort ».

Il y a les servantes fidèles. « Autrefois, elles étaient un prolongement de la famille » et parfois encore, en dépit de l'esprit du siècle, la tradition reste debout.

Il y a les hommes et les femmes de toute condition « qui n'avancent dans la vie qu'au prix de la lutte et de la peine » et qui, avides de faire du bien à ceux que la Providence place sur leur route. » Et l'on sait que leur champ d'action est vaste. Notre époque connaît une magnifique et puissante levée des œuvres collectives d'entraide, de soutien, de miséricorde, de relèvement. Les énumérer est impossible. Distinguer ceux qui s'y donnent ne l'est pas moins. Et c'est d'ailleurs faire tort à leur modestie.

Il y a enfin les familles nombreuses, dont quelques-unes, trop rares parmi toutes celles qui le méritent, sont récompensées par les dotations Cognacq-Jay.

Il me souvient qu'il y a deux ans, l'un de ces hebdomadaires parisiens qui ne vivent qu'en piquant la curiosité publique et en aiguisant les instincts, même ceux que mieux vaudrait refouler, chargea l'un de ses rédacteurs d'une enquête sur les prix Cognacq. Il s'agissait d'abord de désigner les donateurs, bourgeois « arriérés et ridicules », qui ne savaient même pas, de leur vivant, user de leur fortune, et, en n'enrichissant pas les tenanciers de boîtes de nuit, commettaient, nous disait-on, « un crime contre la vie ».

Henri DAVID.
 (Lire la suite page 2.)

Le général von Seeckt, qui fut le chef de la Reichswehr, est décédé

Berlin, 27 décembre. — Le colonel-général Hans von Seeckt est décédé dimanche après-midi, à l'âge de 70 ans.

Pendant la guerre, von Seeckt fut chef d'état-major de la 19^e armée, qui opéra dans l'Est.

Il dirigea en cette qualité la bataille de Gorlice et la campagne allemande en Galicie et en Pologne.

Ensuite, il devint chef d'état-major du groupe d'armées Mackensen et dirigea les opérations en Serbie, puis en Galicie et en Roumanie.

A la fin de 1917, von Seeckt fut nommé chef d'état-major de l'armée turque. En 1919, il fit partie de la délégation allemande à Versailles.

En 1920, il fut appelé, par le gouvernement républicain, au commandement de la Reichswehr qu'il réorganisa de manière à en faire une troupe d'élite.

En 1926, le général von Seeckt quitta le service actif à la suite d'un incident avec le gouvernement républicain : il avait autorisé un des fils du kronprinz, le prince Guillaume, à faire son service dans la Reichswehr.

De 1930 à 1932, le général avait été



LE GÉNÉRAL VON SEECKT député du parti populaire allemand au Reichstag.

Le chancelier Hitler n'a pas reçu d'hommes politiques à Berchtesgaden



LE FUHRER PREND PLAISIR A LA LECTURE DES JOURNAUX.

Berlin, 27 décembre. — Le D. N. B. publie l'information suivante : « Une partie de la presse étrangère a fait écho à certains bruits selon lesquels le chancelier Hitler aurait eu l'intention pendant les fêtes de Noël, de réunir auprès de lui les personnalités complètes de la politique étrangère, de l'armée et de l'économie nationale afin de préparer un nouveau coup de théâtre. »

« Or, le chancelier-chancelier a passé les jours de Noël à Berchtesgaden dans la plus stricte intimité, entouré seulement de son adjoint, M. Brücker, chef du groupement national-socialiste, du conseiller ministériel Berndt et de quelques autres personnalités de sa connaissance. »

« Aucune personnalité politique ou officielle n'est allée à Berchtesgaden. »

LA BATAILLE A FAIT RAGE DIMANCHE A MADRID

La France et la Grande-Bretagne ont fait remettre hier à Berlin des notes relatives à une application plus rigoureuse du principe de non-intervention



SUR LE FRONT DE MADRID, LES MILICIENS FONT LE COUP DE FEU A L'ABRI D'UN TANK.

Madrid, 27 décembre. — (De source gouvernementale) : Les troupes du général Franco ont attaqué violemment, dimanche matin, dans le secteur ouest de Madrid. Elles ont réussi à passer le Manzanares et à menacer les positions gouvernementales.

Le premier moment de surprise passé, les troupes loyales se sont ressaisies. Leurs batteries ont empêché l'avance des vagues d'assaut insurgées, tandis que les mortiers et mitrailleuses faisaient rage. L'avance a été arrêtée, mais la lutte a continué; les assauts répétés des troupes insurgées leur avaient causé beaucoup de pertes et leurs canons pilonnant les tranchées loyales, avaient aussi fait beaucoup de victimes.

Les troupes gouvernementales ont alors contre-attaqué sur plusieurs points. Les miliciens se sont lancés en avant pour reconquérir le terrain perdu; ils ont été reçus à leur tour par un feu nourri de mitrailleuses et de mortiers. Déployés en tirailleurs, ils ont cherché à s'infiltrer dans les positions adverses.

Vers 18 h. 30, l'assaut des insurgés paraissait brisé; mais la bataille qui a été très acharnée, a causé beaucoup de pertes des deux côtés.

La journée a été chaude sur l'ensemble du front; au sud, offensive loyale; à l'ouest, attaque des insurgés.

Le canon a tonné presque sans interruption toute la matinée. Jamais, depuis le début du siège de Madrid, le feu des batteries n'avait été aussi intense.

Depuis le début de la lutte, les marxistes auraient tué 17.000 ecclésiastiques et détruit 20.000 églises et couvents.

Rabat, 27 décembre. — Dans un éditorial de 9 heures, Radio-Séville a déclaré que, d'après les derniers renseignements obtenus, les marxistes et anarchistes, depuis le début du mouvement, auraient

Le général Franco décide d'importantes réformes sociales

Avila, 27 décembre. — A côté de la réorganisation de l'armée qui s'achève, le général Franco élabore une nouvelle législation sociale. Écroulement un Office national antituberculeux a été créé sous la présidence du général Martínez Anido, qui fut ministre de l'Intérieur sous la dictature.

On annonce maintenant la création d'une inspection sanitaire du logement. Les propriétaires qui exploitent la misère des locataires pauvres, seront frappés de lourdes amendes s'ils ne suppriment ou n'améliorent pas les locaux insalubres.

Le Radio et la Presse donnent aussi les grandes lignes d'une nouvelle législation en préparation, sur les rapports entre le travail et le capital.

La conception de lutte des classes étant exclue, les conflits ouvriers seront résolus à l'amiable ou par des tribunaux de travail constitués par des magistrats et des experts, selon une procédure expéditive.

Le lock-out comme la grève étant interdits, les droits et les devoirs des travailleurs seront reconnus dans des contrats de travail avec application de la journée de huit heures, sauf pour les travaux agricoles à certains moments.

L'organe de la C.N.T. est saisi à Madrid

Madrid, 27 décembre. — Dans la soirée de samedi, l'organe de la Confédération nationale du travail a été saisi.

(Lire la suite page 2.)

Après de nouveaux remaniements, le Sénat a voté par 170 voix contre 8 le projet de loi sur l'arbitrage obligatoire

Paris, 27 décembre. — La séance ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet relatif à la conciliation et à l'arbitrage dans les conflits du travail.

Le Sénat a adopté samedi l'art. 1^{er} et le premier alinéa de l'art. 2.

Le nouveau texte du projet présenté par la Commission du Commerce et du Travail

Pour le reste du projet et, compte tenu des observations de M. Fernot et des suggestions de M. Henri Merlin, la commission du commerce et du travail a élaboré un nouveau texte.

M. Raynaud, rapporteur, indique à la tribune les modifications apportées au projet en discussion par la commission.

Article premier. — Adopté hier.

Article 2. — Est également soumis aux dites procédures le règlement des conflits de droit survenant. (Adopté hier).

En ce qui concerne les conflits en cours, la mise en mouvement de ces procédures entraînera de plein droit, pour toutes les parties, l'obligation de reprendre le travail.

A titre transitoire, toutes contestations de nature à retarder cette reprise immédiate du travail seront portées directement et sans préliminaires de conciliation devant les arbitres.

Les arbitres se prononceront sans délai en l'état des justifications produites, ou définitivement, ou seulement par provision. Tous droits des parties demeureront en ces réservés jusqu'à solution des autres litiges en instance entre elles.

Les décisions des arbitres, provisoires ou définitives, seront sans appel.

Il est cependant précisé que les congédiements prononcés par les patrons ne seront maintenus, sauf aux arbitres à décider si ces congédiements sont ou non justifiés.

Article 3. — A défaut de convention collective fixant les règles de ces procédures de conciliation et d'arbitrage, le gouvernement est autorisé, jusqu'au 1^{er} juin 1937, et pour tous les conflits visés à l'art. 1^{er}, à fixer les modalités de ces procédures par décret rendu en Conseil d'Etat en conformité des dispositions de l'art. 5, § 2 de la loi monétaire du 1^{er} octobre 1936. Les décrets pris en vertu de la présente loi seront abrogés de plein droit à la date sus-indiquée.

Article 4. — S'il y a lieu à désignation d'un arbitre, à défaut par les parties ou par les premiers arbitres de s'être entendus sur ce choix, ce tiers arbitre sera désigné à Paris et dans le département de la Seine par le premier président de la Cour de cassation et, partout ailleurs, par le président de la Cour d'appel du ressort de laquelle dépend l'établissement où le différend s'est produit.

Ce tiers arbitre sera choisi de préférence parmi les membres en activité ou en retraite des grands corps de l'Etat, tels que la Cour de cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, les Cours d'appel, le Conseil national économique, le Conseil supérieur du travail.

Article 5. — Le surarbitre aura les pouvoirs d'un arbitre compositeur. L'arbitre aura pour objet d'établir un règlement équitable des conditions du travail, en vue de créer, aux lieux d'emploi, une atmosphère de collaboration dans le respect des droits mutuels des parties: droit de propriété, droit syndical, liberté individuelle, liberté du travail, liberté syndicale.

Article 6. — La sentence arbitrale sera motivée et sans appel, elle sera obligatoire. Elle sera rendue publique.

M. Clément Raynaud apporte l'adhésion de principe de la Commission de législation à ce nouveau texte, sauf quelques modifications de rédaction.

M. Léon Blum déclare ne pouvoir accepter le maintien des licenciements avant l'arbitrage

M. Léon Blum monte à la tribune. Il dit éprouver quelque découragement. Il avait accepté le premier texte de la Commission du Commerce. Deux textes ont succédé à celui-ci. Il a accepté hier un régime de changements à vue.

Il lui semble que le Sénat vit sous un régime de changements à vue.

A ce mot, des murmures se produisent dans l'assemblée.

M. Blum proteste qu'il n'a rien dit de désobligeant pour le Sénat. Il fait observer qu'un nouveau texte est venu encore



M. LÉON BLUM

se substituer à l'amendement Raynaud. Il estime que le travail doit marcher dans les conditions où il se déroulait au moment où il a été interrompu.

Après le nouveau projet, si les licenciements ont lieu avant la mise en jeu de l'arbitrage, ils seront maintenus. M. Blum déclare ne pouvoir accepter par ces qu'au cas, dit-il, toute tentative de conciliation ou d'arbitrage serait vaine.

Il faut, dit-il, s'en rapporter entièrement à l'arbitrage. Faire une loi en pensant qu'aux fautes que peuvent commettre les ouvriers se traiterait dans un arbitrage partiel et serait donc maintenue. Toutes les lois sociales doivent être équilibrées. Les lois sociales doivent être équilibrées entre ouvriers et patrons.

Les patrons, dit-il, ont pu déjà faire des licenciements à des ouvriers. Il faut les inciter à le faire dans les conditions que la solidarité sociale impose. Les conflits, au lieu d'être réglés, seront aggravés.

M. Blum dit qu'une partie du Sénat français a tendance à rétablir, non seulement aux efforts de conciliation d'arbitrage, mais aussi aux concessions faites en Juin.

M. Blum dit qu'une partie du Sénat français a tendance à rétablir, non seulement aux efforts de conciliation d'arbitrage, mais aussi aux concessions faites en Juin.

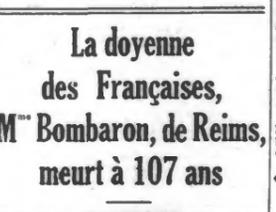
Quel, poursuit M. Blum, et nous ne pouvons maintenir cette concorde; pour nous il nous faut de moyens.

(Lire la suite page 2.)

La doyenne des Françaises, M^{lle} Bombaron, de Reims, meurt à 107 ans

Reims, 27 décembre. — A 13 h. 30, dimanche après-midi, Mme Bombaron, la doyenne des Françaises, s'est éteinte doucement et sans souffrances, dans sa 107^e année, entourée de ses enfants et petits-enfants.

M. Fournier, sous-préfet et M. Pitou, député de Reims, sont venus dans la soirée saluer la dépouille de la centenaire.



M^{lle} BOMBARON

L'élection législative de Lapalisse

M. LAMOUREUX EST EN TÊTE

Moulins, 27 décembre. — Une élection législative a eu lieu dimanche dans la circonscription de Lapalisse, en vue de la désignation du successeur de M. Barbier, socialiste, démissionnaire.

En voici les résultats :

Inscrits : 31.585
 Suffrages exprimés : 24.613

Ont obtenu :

MM. Lamoureux, anc. min. radical-socialiste ... 11.660 voix
 Rucklin, anc. dép. soc. 10.049 voix
 Villonet, communiste ... 2.282 voix
 Petit, rép. dém. et soc. ... 622 voix

Il y a ballottage.

Aux élections dernières, les suffrages s'étaient ainsi répartis :

Premier tour : MM. Barbier, S.F.I.O., 9.740 voix; Lamoureux, dép. s., anc. min., rad. soc., 3.395 voix; docteur Grenaud, all. dém., 3.633 voix; Villonet, comm., 3.459 voix; Armeaux, comm. diss., 744.

Second tour : MM. Barbier, S.F.I.O., 15.711 voix; Grenaud, all. dém., 6.003 voix. M. Lucien Lamoureux s'était élévu en faveur de M. Barbier, arrivé en tête des candidats se réclamant du Front populaire.

Un incendie dans les chantiers du Métropolitain à Berlin

Berlin, 27 décembre. — Le feu a éclaté dimanche soir dans les chantiers de construction de la ligne Nord-Sud, près de Potsdam, en plein centre de Berlin.

Tous les abords de la place de Potsdam ont été aussitôt barrés par le service d'ordre.

Tandis que le général Goering et le docteur Goebbels arrivèrent sur place, les pompiers commencèrent à éteindre les solives de séparation en vue de limiter le feu.

De la tranchée ainsi ouverte, se élevaient des flammes de trois mètres de hauteur et d'immenses colonnes de fumée qui dépassaient les toits des immeubles de la place.

A 23 h. dix-neuf pompes étaient en action. Les pompiers et des sapeurs-pompiers créant une tranchée au lieu de la rue de Leipzig pour empêcher d'atteindre le foyer central de l'incendie et empêcher le feu de continuer à se propager dans la partie du chantier où ne peut pénétrer.

Le feu aurait été causé soit par un court-circuit, soit par un poêle à charbon dans l'infirmerie du chantier.

Le Palais-Hôtel et le grand magasin Wertheim ont été évacués par mesure d'éboulement.

C'est le deuxième accident qui se produit en l'espace d'un an dans un tronçon de la ligne Nord-Sud, consécutif à l'avènement du régime national-socialiste.

On se rappelle qu'il y a 18 mois, éboulement se produisit aux chantiers de la Partie de Brandebourg, entraînant la mort de vingt ouvriers.

Une centenaire dans un hôpital de Paris



M^{lle} OPIGEZ, dont le personnel de la Salpêtrière fêtera les cent ans mercredi, s'engage, avec optimisme, dans un nouveau siècle. (Ph. Nol.)

LES JOURNÉES NATIONALES DES SCOUTS, A MARSEILLE



DES SCOUTS ORGANISENT UNE CHAMBRIÈRE PROVISOIRE. (Ph. Lejost.)

Marseille, 27 décembre. — Les scouts de France qui participent aux journées nationales de Marseille ont assisté dimanche à une messe dite à la cathédrale.

Une allocution a été prononcée par l'aumônier général, le R. P. Forestier.

Un repas fraternel a été servi ensuite au palais des Congrès.

L'après-midi, au cours de la réunion générale, le commissaire Blanchon a examiné quelle doit être l'attitude du scout dans la vie de tous les jours.